

Procès-verbal de la trente-huitième¹ (70^e) assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne, tenue sous la présidence de monsieur Claude Morin, après convocation légale, le mercredi 20 avril 2022, à 18 h 30, par conférence web.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Conseil d'administration

M. Claude Morin, président
 Mme Claire Messier, vice-présidente
 M. Mathieu Provencher, secrétaire
 Mme Jeanne Dignard, administratrice
 Me France Gravel, administratrice
 Mme Johanne Lauzon, administratrice
 Mme Noémie Lefebvre, administratrice
 Mme Jacqueline Riccio, administratrice
 Mme Isabelle Laplante, directrice générale et secrétaire-adjointe

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS

Cinquante-six (56) membres ont assisté à l'assemblée générale annuelle en mode virtuel.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle 2022 est animée par madame Taïna Lavoie. Madame Lavoie souhaite la plus cordiale bienvenue aux invités et aux membres présents. Elle présente M. Claude Morin, qui agit comme président d'assemblée.

M. Morin présente les gens qui l'accompagne à l'animation : Mme Isabelle Laplante, directrice générale, et M. Mathieu Provencher, secrétaire, assisté dans ses fonctions par Mme Josianne Lemay, directrice communication, vie associative et secrétariat général. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Mme Lavoie informe les membres que tel que mentionné dans l'avis de convocation, les membres pourront voter en direct sur certains sujets lors de l'assemblée, alors que d'autres sujets feront l'objet d'un vote en différé, qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée. La votation en différé aura pour but de statuer sur les points suivants :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristourne éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Claude Morin rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse peut proposer ou appuyer une proposition lors de l'assemblée. Un membre de plein droit est :

- une personne physique âgée d'au moins 18 ans, qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire doit résider ou travailler sur le territoire de la province de Québec;
- une personne morale ou une société;
- un membre réadmis membre de plein droit.

¹ Trente-huitième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne depuis la fusion des caisses de Terrebonne et de Lachenaie, le 23 septembre 1983.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Monsieur Morin invite les participants à visionner une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, le vote en direct et les interactions sont présentées par le secrétaire, M. Mathieu Provencher.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration;
- La façon de voter en direct pendant l'assemblée;
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

70-38-22-01 Nomination des scrutateurs

Le président mentionne que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, il est requis de nommer deux scrutateurs qui sont membres de plein droit de la Caisse.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que madame Josianne Lemay, directrice communication, vie associative et secrétariat général et madame Jacinthe Therrien, analyste-conseil contrôle, risque et conformité de la Caisse Desjardins de Terrebonne, soient nommées à titre de scrutatrice. Leur rôle consistera à assurer la sécurité et le bon fonctionnement du système de votation, tout au long de l'assemblée.

Adopté.

70-38-22-02 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Morin invite le secrétaire, M. Provencher, à présenter l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu et taux de ristournes
10. Élection des membres du conseil d'administration - Rapport du comité de mise en candidature
11. Vote en différé - Précision sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des membres du conseil d'administration
12. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

Adopté.

70-38-22-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 AVRIL 2021

L'animatrice mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site internet de la caisse au même moment que l'avis de convocation, soit 20 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Ainsi, comme les membres ont l'occasion d'en prendre connaissance en tout temps, Monsieur Morin mentionne qu'ils n'en feront pas la lecture ni le résumé afin d'alléger le déroulement de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Adoptée.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Morin présente les membres du conseil d'administration et les remercie pour leur engagement auprès de la Caisse. Il fait état des principales réalisations et orientations que la Caisse s'est fixées au cours de l'année 2021.

Étant donné la persistance de la pandémie et de tous ses effets, la Caisse a poursuivi ses nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités et favoriser une reprise économique plus verte et plus inclusive. La Caisse a été présente tout au long de l'année pour appuyer la relance socioéconomique et aider à la vitalité de la région Lanaudoise.

Le Fonds du grand Mouvement a été l'une des initiatives phares de Desjardins pour contribuer à cette relance et représente un levier formidable, ayant le potentiel de transformer la société. Doté d'une enveloppe de 250 M\$, ce fonds soutiendra des projets structurants jusqu'en 2024. Dans la région moulinoise, des projets porteurs d'espoir de grande envergure ont ainsi émergés, comme La Hutte – Hébergement d'urgence qui a profité d'un investissement de 250 000 \$ pour l'agrandissement de ses locaux.

Également, le Fonds C est un autre levier sur lequel les caisses s'appuient pour permettre aux entrepreneurs de reprendre plus rapidement leurs activités et protégeant ainsi les emplois fragilisés en raison de la COVID-19 sur notre territoire. Une enveloppe de 10 M\$ sur deux ans a été annoncée par le Mouvement Desjardins. Localement, une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$ a été accordée à 14 de nos membres Entreprises pour réaliser leurs projets de croissance ou de transformation. Parmi ceux-ci, les entreprises DSS, œuvrant dans l'installation de structure d'acier, ont bénéficié d'un montant de 2 500 \$ pour l'implantation d'un nouveau système informatique. Le Resto Bar Le Xavier, inspiré des saisons et des aliments locaux, a quant à lui pu profiter d'une somme de 5 000 \$ pour déployer son concept de restauration innovant et audacieux, donnant à la fois une visibilité pour un grand nombre d'artistes, en plus d'appuyer la revitalisation des bâtiments du Vieux-Terrebonne.

Concernant le développement durable et la nécessité d'agir sur les changements climatiques, plusieurs actions ont été mises de l'avant par le grand Desjardins au courant de la dernière année : l'annonce d'un ambitieux plan d'action climatique en avril 2021, la signature d'engagements internationaux reconnus en matière de finance responsable, des investissements massifs en infrastructures d'énergie renouvelable ainsi que la contribution de Desjardins à l'électrification des transports et à l'émission d'obligations durables.

De plus, en réponse aux attentes grandissantes des membres en matière de conscience écologique, le conseil d'administration de la Caisse a signé une politique de développement durable qui engage la Caisse à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de façon accrue dans la conduite de ses affaires. À l'été 2021, la Caisse a procédé à l'implantation d'un jardin directement sur la terrasse de la Caisse qui a permis à trois organismes de bienfaisance de la région de recevoir des aliments fraîchement récoltés : La Hutte - Hébergement d'urgence, La Popote roulante les Moulins ainsi que Les Œuvres de Galilée.

En ce qui a trait à la vie démocratique chez Desjardins, Monsieur Morin mentionne que l'assemblée générale annuelle a été tenue de façon virtuelle pour la première fois dans l'histoire de la Caisse, le 13 avril 2021, en raison de la pandémie. La mise en place de l'authentification des membres par le biais d'AccèsD a permis à un nombre record de membres d'exercer leur droit de vote en se prononçant sur la ristourne et en votant pour l'élection des administrateurs de leur caisse. Les solutions technologiques innovantes ont eu de réelles répercussions sur la vie démocratique de la caisse : le nombre de membres qui ont exercé leur droit de vote a été 4 fois plus élevé qu'à l'assemblées en présentiel de 2019.

Il remercie les employés, les gestionnaires et les administrateurs qui n'ont pas fléchi à l'ouvrage malgré la situation de la crise sanitaire qui persiste. Ils ont continué à répondre présents pour soutenir, conseiller et épauler les membres et clients. Il remercie spécialement Mme Isabelle Laplante, directrice générale, qui a su gouverner la Caisse avec jugement et inspiration. Enfin, il remercie les 41 996 membres pour leur fidélité.

Il invite les membres à consulter la revue annuelle 2021 de la Caisse sur le site Internet.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Morin présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le conseil d'administration déclare qu'au cours du dernier exercice financier,

- aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Avant de présenter les faits saillants du rapport annuel de la Caisse, l'animatrice invite les participants à visionner une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Morin invite ensuite les participants à visionner une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021.

Madame Laplante, directrice générale de la caisse de Terrebonne remercie les membres de leur confiance ainsi que les employés et gestionnaires, qui en ce contexte ambigu et exigeant, ont fait preuve d'une résilience inébranlable. Elle souligne leur capacité d'adaptation et leur ardeur à toujours placer l'intérêt des membres au cœur de leurs actions quotidiennes.

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

L'animatrice invite M. Provencher, administrateur à la caisse et membre du comité gouvernance, éthique et coopération à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2021 est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2020, auxquels a été ajouté un montant de 366 000 \$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 183 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2021, ce qui a permis une récupération d'impôt de 48 000 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2021 est de 1 429 000 \$. De plus, 16 organismes ont pu bénéficier de commandites et de dons pour une somme totale de près de 23 000 dollars en 2021.

En 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté. Une vision sur 3 ans de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté a été mis en place.

Le plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

D'ailleurs en marge de la semaine de la Coopération en octobre 2021, une consultation des membres a été fait afin de connaître leur avis sur les engagements de la Caisse dans son milieu et sur l'utilisation souhaitée du Fonds d'aide au développement du milieu. Au terme de cette consultation, les jeunes, les familles, les aînés et les personnes en situation financière précaire ont été identifiés comme étant prioritaires pour l'obtention d'un soutien financier, au même titre que les projets reliés aux secteurs de l'éducation, de l'environnement, de la santé et des saines habitudes de vie, ainsi que l'emploi et la main d'œuvre. Il a aussi été mentionné que la Caisse devrait apporter une importance particulière aux projets éco-responsables et ceux qui favorisent le développement durable dans notre région.

Monsieur Provencher mentionne que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement afin de s'assurer de la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Cette politique présente les priorités d'investissement de la Caisse :

- La santé et les saines habitudes de vie
- La culture et le tourisme
- L'éducation et la coopération
- L'engagement social et humanitaire

Enfin, madame Taïna Lavoie, animatrice, invite l'assemblée à visionner une courte capsule vidéo présentant l'engagement de la caisse dans son milieu.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elle rappelle ensuite que tout au long de l'assemblée, les membres étaient invités à s'exprimer sur certains sujets spécifiques et invite à nouveau les membres à poser leurs questions.

Plusieurs membres félicitent la Caisse pour l'organisation de la présente assemblée générale, qui a été orchestrée de façon moderne et dynamique.

Madame Lavoie invite l'assemblée à visionner une capsule vidéo sur la ristourne.

9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION

Le président précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Madame Isabelle Laplante présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels 2021, s'élevant à 23 416 000 \$.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	23 416 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice	5 752 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(16 098) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
En provenance de la réserve du FADM	135 k\$
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	2 209 k\$
	2 344 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	15 414 k\$
Alimentation du FADM	(429) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	429 k\$
	0 k\$
Alimentation de la RRE	(4 962) k\$
Alimentation de la réserve générale	(10 452) k\$
Solde à répartir	0 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la proposition du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels 2021 soit soumise au vote après l'assemblée, tel que recommandé.

L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM

Madame Laplante présente ensuite le scénario de versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de la somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes proposés par les administrateurs.

Le versement de ristourne aux membres proposé est de 3 000 949 \$, le versement au Fonds d'aide au développement du milieu de 428 772 \$, ce qui totalise une ristourne individuelle et collective de 3 429 721 \$ pour l'année 2021. Le conseil d'administration recommande le partage suivant de la ristourne individuelle aux membres, qui totalise 3 M\$.

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		Équivalent en \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,61 \$	0,61 \$	377 k\$
Épargne et placements	0,63 \$	0,63 \$	270 k\$
Fonds	0,63 \$	0,63 \$	183 k\$
Prêts et marges de crédit	0,63 \$	0,63 \$	1 159 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		358 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		186 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		467 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 001 k\$

Une question est posée par un membre. Celui-ci demande à quel moment sera versé la ristourne? Monsieur Morin répond qu'il ne peut pas donner de date pour le moment, toutefois le versement se fera au plus tard vers la mi-juin.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la proposition du conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soit soumise au vote après l'assemblée, tel que recommandé.

Avant d'ouvrir la période d'élection, la maîtresse de cérémonie invite les membres à visionner une courte capsule vidéo intitulé Devenez administrateur ou administratrice.

Elle nomme ensuite les officiers pour la période d'élection. Comme le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, le président et le secrétaire du conseil d'administration, messieurs Claude Morin et Mathieu Provencher, agiront à titre de président et de secrétaire d'élection.

Fin de mandat au CA - sincères remerciements à madame Jeanne Dignard

Avant de présenter le rapport du comité mise en candidature, monsieur Morin présente un hommage à madame Jeanne Dignard, qui termine son mandat d'administratrice après 19 ans d'engagement. Il la remercie sincèrement pour son implication dans la communauté et son désir de toujours bien répondre aux besoins des membres.

10. RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Morin, membre du comité mise en candidature présente le rapport du comité mise en candidature.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le nouveau règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé sur une période de 20 jours, à partir du mardi 17 janvier 2022.

Les moyens de diffusion utilisés ont été les suivants :

- Affichage imprimé dans chacun des centres de services
- Affichage sur le site Internet de la Caisse : www.caisseterrebonne.com
- Page Facebook de la Caisse
- Bandeaux publicitaires dans la signature courriel des employés et des gestionnaires de la Caisse
- Publicité dans le journal local
- Invitation ciblée par courriel

Pour l'assemblée générale de cette année, trois postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

1. Des personnes ayant des compétences particulièrement dans les domaines suivants : développement durable et technologie de l'information
Ou des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : la gestion d'entreprise, la comptabilité, le droit et la déontologie, la gestion des ressources humaines, la communication et l'éducation ;
2. Une femme et deux ou trois hommes pour atteindre la parité au conseil;
3. Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 18 à 34 ans, 35 à 49 ans et 50 à 64 ans.

À l'issue de la période de mises en candidature, la Caisse a reçu sept (7) candidatures, qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le règlement intérieur de la Caisse et le code de déontologie de Desjardins. Une personne a retiré sa candidature après

la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ce qui porte le nombre final de candidats à six (6).

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Il inclut un tableau synthèse des candidatures reçues, précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Monsieur Morin nomme le nom des personnes candidates qui sont éligibles à la fonction d'administrateur cette année et qui ont déposé leur bulletin de candidature dans les délais prescrits :

M. Nicolas Cloutier
 M. Robert Ménard
 M. Simon Paquin
 Mme Jacqueline Riccio
 Mme Maud Shatskoff
 et Mme Chantal Surprenant

Chaque candidat dispose de deux minutes pour faire valoir leur candidature. L'animatrice les invite à se présenter à tour de rôle. Elle précise également que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse, afin de permettre aux membres de faire un choix éclairé lors du vote.

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé.

11. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

M. Mathieu Provencher précise que dès ce soir, les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristourne éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne
- Et l'élection des administrateurs

Il précise les encadrements techniques et légales concernant la période de votation :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse permettant ainsi aux membres qui n'ont pas assisté à l'assemblée de voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse, dont les rapports annuel et financier complets de même que la revue annuelle 2021, mettant en valeur les réalisations de la Caisse.
- Le moyen de voter est par AccèsD par le bouton « Mon vote ». Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site internet de la Caisse.
- Pour être habilités à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Ces plateformes de votation permettront à la Caisse de confirmer que la personne répond bien aux qualités requises d'un membre de plein droit.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉE POUR 4 JOURS

Monsieur Morin informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur une période de quatre jours, soit du 20 avril à minuit jusqu'à 23h59, le dimanche 24 avril 2022.

Les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit 24 à 48 heures après la période de votation. Les résultats des votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle 2022, à moins d'un vote négatif.

13. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Claude Morin invite les membres à participer au tirage afin de courir la chance de gagner l'un des trois certificats cadeau suivant :

- 100 \$ au Resto Bar Le Xavier
- 100 \$ au restaurant La Buvette du Vieux-Terrebonne
- 100 \$ au restaurant La Confrérie
- 1 paire de billets pour le spectacle de Dominic Paquin au Théâtre du Vieux-Terrebonne
- 1 paire de billets pour le spectacle de Virginie Fortin au Théâtre du Vieux-Terrebonne

À l'issue de la période de votation auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les suivants :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96,89 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition sur la répartition des excédents annuels est donc adoptée à la majorité.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

84,15 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes est donc adoptée à la majorité.

Élection des administrateurs

Par ordre alphabétique, les trois personnes candidates élues sont :

- Monsieur Nicolas Cloutier
- Monsieur Simon Paquin
- Madame Maud Shatskoff

Le résultat des votes ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne s'est officiellement levée le dimanche 24 avril 2022, à 23 h 59.

Monsieur Claude Morin
Président

Monsieur Mathieu Provencher
Secrétaire